



A.A.D.S

Assainissement - Curage - Plomberie

FACTURE N° 5090011

N/REF : 1/09/2025 8H37 C:001797 I:36786

Mme Lefevre Josette

V/Email reçu le Lundi 01/09/2025 à 8H37

Quartier le Puey
06450 LA BOLLENE

IMMEUBLE : Quartier le Puey
06450 LA BOLLENE VESUBIE

Saint-Jeannet, le 02 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : MME LEFEVRE JOSETTE 06.16.35.32.31

MOTIF : FUIE DANS LE GARAGE SUSPICION D'UN BOUCHON SUR LE COLLECTEUR OU LE SIPHON.

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

LE 01/09/2025 A 15H00

APRES TEST A LA FLUORESCÉINE SUR LE RÉSEAU EU DES TOILETTES ET
INSPECTION VIDÉO DU RÉSEAU DEPUIS LE REGARD DE SORTIE DANS LE JARDIN :
RAS.

L'INVESTIGATION DANS LE VIDE SANITAIRE ORIENTE VERS UNE FUIE SITUÉE
ENTRE L'ALIMENTATION DU TOILETTE ET LE CELLIER.

RECOMMANDATION : PRÉVOIR UNE MISE SOUS PRESSION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION
EN EAU FROIDE ENTRE LA CHAUDIERE DU CELLIER ET LE TOILETTE AFIN DE
CONFIRMER L'ORIGINE DE LA FUIE.

UN DEVIS POUR REMPLACER LE WC VOUS SERA TRANSMIS ULTÉRIEUREMENT
CAR CE DERNIER EST TRES VÉTUSTE.

EN CAS DE VALIDATION DU DEVIS, UNE REMISE DE 10% SERA APPLIQUÉ SUR LE
DEVIS.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT
2,00	H.Véhi.HP/Minicureur 1 Opér.	1	127,52
			255,04
	TOTAL H.T.		255,04
	T.V.A. a 10,00%		25,50
	TOTAL T.T.C.En EURO		280,54

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros



A.A.D.S

Assainissement - Curage - Plomberie

FACTURE N° 5090011

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN